

DOCUMENT A CONSERVER



MAIRIE D'EUVEZIN

Information sur les **RISQUES MAJEURS**

LES BONS REFLEXES ...



**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
- DICRIM -**

L'EDITO

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.

Le mot du Maire,

ANTICIPER POUR REAGIR EFFICACEMENT

Les évolutions technologiques rapides de ces trente dernières années nous ont fait oublier que des risques naturels existent, aggravés lorsqu'ils surviennent par les éléments édifiés par l'Homme.

Les catastrophes récentes survenues en France ou dans le monde ont entraîné des pertes humaines et des dégâts matériels considérables par méconnaissance ou oubli des risques latents.

L'équipe municipale et moi-même, préoccupés par la sécurité de tous, avons décidé de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés sur notre territoire et nous indique les consignes générales de sécurité à connaître en cas d'évènement. Un plan communal de sauvegarde viendra le compléter pour organiser les secours.

Lisez ce document et conservez-le pour réagir efficacement en cas de situations à risques.

Le Maire,
Jacques PERANTONI

SOMMAIRE

L'édito

p 2

- Le risque d'inondation **p 4**
- Le risque de rupture de barrage **p 5**
- Le risque de transport de matières dangereuses **p 6**
- Le risque de feux de forêt **p 8**
- Les risques climatiques **p 8**
- Le risque de retrait et de gonflements des argiles **p 9**
- Le risque sismique **p 10**

Le memento des risques

p 12

A savoir :

De 1914 et 1918, le territoire communal a été un champ de bataille. Des engins de guerre de tous types ont été utilisés dont de nombreux obus. Ces obus n'ont pas explosé et subsistent en forêt. Ces engins représentent un danger pour les exploitants de bois, les chasseurs, les promeneurs, Signalez immédiatement en mairie, la découverte d'engins de ce type en le localisant précisément. Ne jamais manipuler, ni déterrer un obus.





LES INONDATIONS

L'inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La rivière **Le Rupt de Mad** traverse le territoire communal et est susceptible de générer des débordements comme cela survient régulièrement. Les inondations sont rapides et impactent l'ancien moulin de la Haye et des habitations situées au bas du village. Le bas de la rue du Moulin peut être coupé. L'entretien de ce cours d'eau est assuré par la Communauté de communes du Chardon Lorrain.



Zones inondables
(carte disponible en mairie)

- Lit mineur
- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

LES BONS REFLEXES

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux)
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires



Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible

LA RUPTURE DE BARRAGE

Le phénomène de **rupture de barrage** correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (vices de conception, séismes, ...). Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque de rupture de barrage est dû à l'**ouvrage de la Madine**. La rupture provoquerait une vague de 7 m de haut qui arriverait en 45 minutes au niveau de la commune.

La **surveillance constante** de ce barrage s'effectue aussi bien pendant la période de mise en eau qu'au cours de la période d'exploitation.

Un **plan de secours spécialisé** prévoit un système d'alerte et d'évacuation de la population. Il existe depuis 1978 un système d'alerte composé de 4 capteurs de niveau situés sur les Dignes des Chevaliers (en Meuse) et de Marmont (en Meuse et sur 1,250 km en Meurthe-et-Moselle). Ces capteurs correspondent à des alarmes lumineuses et sonores installées à la gendarmerie de Thiaucourt. En cas de dédénement du signal, l'alerte serait diffusée par les sirènes de sécurité civile de St-Baussant, Thiaucourt et Arnville.

LES BONS REFLEXES

Avant :



- Connaître le système d'alerte et d'évacuation

Dès l'alerte :



- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide



- Ne pas revenir sur ses pas



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le **risque de transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.
60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Trois types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuages toxiques.



Véhicules transportant des produits explosifs facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

LE RISQUE DE TMD PAR CANALISATION

Un pipeline traverse le territoire communal. Il supporte des hydrocarbures et est géré par TRAPIL. Le tracé est disponible en mairie.

De manière commune à tous les réseaux de canalisation, les travaux exécutés dans l'emprise des ouvrages doivent faire l'objet d'une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)** de la part des exécutants.



Tracé de la canalisation

LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIERE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers, notamment la **D28b et la rue du Pont**. Le risque est principalement lié aux livraisons des exploitations agricoles. Il est à noter que la circulation des plus de 9 tonnes est interdite.

En cas d'accident, un **périmètre de sécurité de 150 à 200 m** est mis en urgence par les pompiers. De plus, il existe un dispositif TRANSAID permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle.

LE RISQUE DE TMD PAR VOIE FERREE

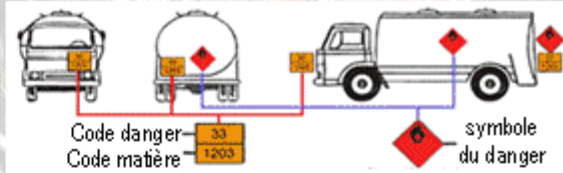
La **ligne Paris-Metz** peut supporter du fret (plus d'une centaine de trains de fret par jour). Un risque est donc présent. Il dépend essentiellement des quantités et matières transportées.

LES BONS REFLEXES



Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée



A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement



LES FEUX DE FORET

On parle d'**incendie de forêt** lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le territoire communal de près de 1200 hectares est en grande partie couvert par la forêt.

Le **DEBROUSSALLEMENT** constitue un excellent moyen de protection. Il doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété : aux abords des constructions sur une profondeur de 50 m, de part et d'autre des chemins privés d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 m et sur la totalité des terrains bâtis et non bâtis en zone urbaine.

En outre, il existe des risques de chute de branches le long de la route sur le CC3 allant d'Euvezin à Viéville-en-Haye et le CC1 d'Euvezin à Pannes.

LES BONS REFLEXES



Attention aux mégots de cigarette mal éteints et aux feux de camp. Par ailleurs, il est interdit d'allumer des feux et de brûler des branches qui seront mises en tas en dehors des taches de semis.



Avant :

- Débroussailler
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)



Le feu arrive à proximité de mon habitation :

- Alerter les pompiers
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Ouvrir le portail de sa maison pour faciliter l'accès des secours
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les utiliser après le passage du feu
- Sauf ordre d'évacuation, ne pas quitter sa maison



Après que le feu soit passé :

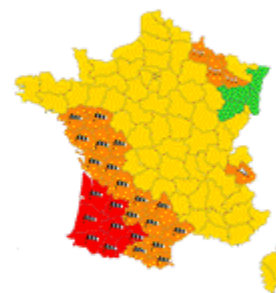
- Éteindre les foyers résiduels
- Sortir et inspecter soigneusement la maison (combles et toitures)

LES EVENEMENTS CLIMATIQUES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteo.fr



LES BONS REFLEXES

Bons réflexes communs :



Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible

Pendant :



- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio

Après :



- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**



Tempête :

- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Chutes de neige :

- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules des services de secours
- Ne pas monter sur le toit pour le dégager



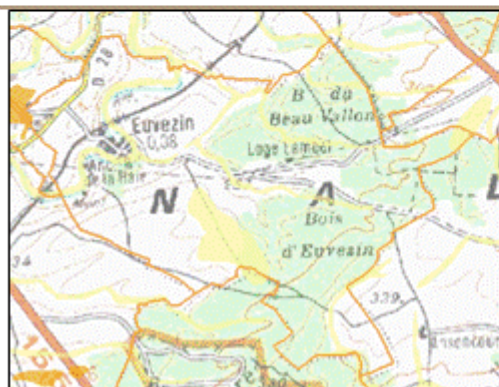
LES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Une grande partie de la commune est soumise à des risques **de retraits et de gonflements des argiles**, l'aléa est décrit comme **faible** seulement sur les secteurs de **Nanbonseil, Matinsard, Le Cugnot et pièce la Reine**. Aucune habitation n'est soumise au retrait et gonflement des argiles.

Peu spectaculaire, le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France entière et constitue le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles.



Zone de retrait et de gonflement des argiles

Aléa faible

LES BONS REFLEXES



Dès les premiers signes :

- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner



Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



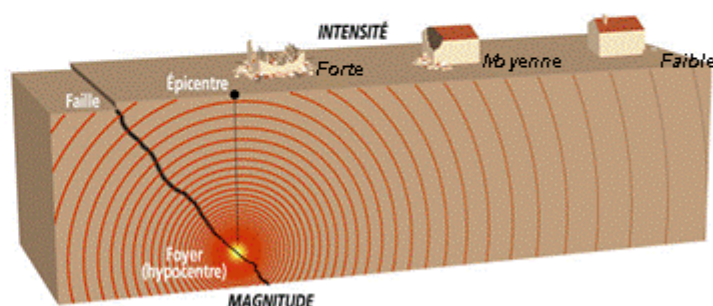
LES SEISMES

Un **séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique **de niveau 1, aléa très faible**.



LES BONS REFLEXES

Dès la première secousse :



- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- **A l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture** : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas téléphoner



A l'arrêt des secousses :



- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs

Mairie d'EUVEZIN

Place du Château — 54470 EUVEZIN

Tél : 03 83 81 95 63 Fax : 03 83 81 95 63

Mail : commune.euvezin@wanadoo.fr

Site internet : www.euvezin.mairie.com

LE MEMENTO DES RISQUES

LES BONS REFLEXES



- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



Accident impliquant des matières dangereuses :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)



| <u>Numéros d'urgence :</u> | <u>Fréquences radio :</u> |
|----------------------------|---------------------------|
| Pompiers : 18 ou 112 | France Inter : 96,9 |
| SAMU : 15 ou 112 | France Bleu : 98,5 |
| Police : 17 ou 112 | Radio Rupt de Mad : 102,7 |

Pour en savoir plus :

Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENT A CONSERVER

Réalisé en août 2011